



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'Apei de Douai

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un **artiste de tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **perception** au bénéfice des publics et des professionnels de l'Apei de Douai sur la période du **26 mars au 15 juin 2018**.

Date limite de dépôt de candidatures :

2 février 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'IME¹ les Tournesols de l'Apei² de Douai accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IME Les Tournesols à Douai.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IME : institut médico-éducatif

² Apei : association de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'Apei de Douai souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IME Les Tournesols à Douai.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- contribuer de manière inventive et accessible à ce que le droit à la culture puisse être effectif pour les personnes accompagnées dans les établissements médico sociaux ;
- développer la place que peut prendre l'art et la culture dans les temps de prise en charge et le parcours de vie de ces enfants, adolescents et de leur famille comme dans l'exercice professionnel des équipes qui encadrent ;
- contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et tendre vers un meilleur équilibre territorial en termes d'éducation artistique et culturelle ;
- permettre à l'ensemble des usagers concernés d'appréhender concrètement la création contemporaine ;
- renforcer les collaborations entre les professionnels d'un établissement médico-social et plusieurs établissements ;
- contribuer à favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap en luttant contre les formes de représentations stigmatisantes et en œuvrant sur l'extérieur ;
- viser l'autonomie des équipes éducatives et soignantes en matière d'initiatives ;
- questionner le fonctionnement institutionnel et libérer le geste artistique ;
- introduire l'idée de surprise et d'inattendu dans des fonctionnements organisés ;
- rendre les enfants, les jeunes et les professionnels, acteurs de leur projet et éviter les logiques de consommation.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **de la perception**.

Cette thématique a été imaginée à partir des questionnements suivants :

- *Comment modifier le regard du public sur l'établissement et des jeunes sur eux-mêmes ?*
- *Comment favoriser une multiplicité de point de vue (en abordant par exemple la notion de grande taille) ?*
- *Comment provoquer l'interrogation ?*
- *Comment faire réfléchir les spectateurs sur leur capacité à regarder l'autre, à le chercher, à le comprendre pour accepter de vivre avec ?*
- *Quelles empreintes les enfants et les jeunes peuvent laisser dans ces lieux où ils évoluent ?*
- *Comment au travers d'un projet culturel les enfants et les jeunes peuvent être acteurs des évolutions, des transformations d'un lieu ?*
- *Comment faire se rencontrer les gens ?*
- *Comment valoriser ce qui est fait dans l'établissement et le rendre visible ?*
- *Comment attirer l'attention des personnes extérieures pour modifier leur regard sur le handicap ?*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines à temps plein**, à situer dans la période comprise entre le 26 mars et le 15 juin 2018. La résidence sera coupée en deux en raison des vacances scolaires du 28 avril au 11 mai 2018.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- une coordinatrice générale ;
- des référents opérationnels désigné au sein de chaque secteur qui constituent l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur composition est précisée **en annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de 10 000 €. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par l'Apei de Douai sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : Apei de Douai

Le 27 octobre 1962, une dizaine de parents se rassemblent et créent une association loi 1901 sous la Présidence de Monsieur Gabriel Couplet, ingénieur des mines et papa d'un enfant trisomique.

Actuellement l'Apei de Douai gère 27 établissements et services, accompagne 1300 personnes et emploie 850 salariés.

Les enjeux de l'Apei de Douai sont de :

- apporter aux personnes présentant un handicap intellectuel et à leurs familles l'appui moral et matériel dont elles ont besoin ;
- favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique et intellectuel des personnes présentant un handicap intellectuel ;
- concourir à l'insertion sociale et professionnelle des personnes présentant un handicap intellectuel ;
- promouvoir la citoyenneté.

L'Apei de Douai est organisée en 4 pôles :

- **Le Pôle ENFANCE** (de 0 à 20 ans) : l'accueil en institution et/ou soutien par des services à domicile ou ambulatoire.
- **Le Pôle TAD** (Travail Adapté du Douaisis) : le travail en milieu protégé.
- **Le Pôle HABITAT** : la domiciliation dans leur « chez soi » quelle qu'en soit la nature.

- **Le Pôle ACCUEIL SPECIALISE** : l'accompagnement d'enfants et d'adultes qui nécessitent assistance dans tous les actes de la vie quotidienne (polyhandicap, grande dépendance).

Présentation de l'établissement concerné : l'IME les Tournesols à Douai

L'IME les Tournesols fait parti du Pôle Enfance de l'Apei de Douai qui regroupe sur le territoire 4 IME et 3 SESSAD³ pour l'accueil de 472 enfants de 0 à 20 ans. Le profil des enfants et les modalités d'accompagnement sont très diversifiés. Les agréments précisent l'accueil d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes Déficiants Intellectuels (DI) légers, moyens ou profond ainsi que celui d'enfants artistes et/ou porteurs d'un Trouble Envahissant du Développement (TED).

La mission du Pôle Enfance se définit de la façon suivante : « Soutenir l'élaboration de la singularité de chaque enfant, au-delà de la question de son handicap pour qu'il puisse ainsi prendre place dans le tissu social, quel qu'en soit la nature. ».

Pour mener à bien ce travail, chaque professionnel s'appuie sur 3 axes fondamentaux dont aucun ne peut être exclusif de l'autre : le champ éducatif (savoir vivre et savoir-faire), le champ pédagogique (savoir et connaissance) et le champ thérapeutique (connaissance de soi).

Il s'agit donc que chacun trouve sa place d'humain singulier dans la culture et le tissu social. Six axes de développement de la personne ont été définis ; la filiation et l'histoire familiale, la scolarité et l'apprentissage, le langage, le rapport au corps, le lien social et le « vivre ensemble », et la créativité.

Les équipes des institutions et services sont composées globalement des équipes éducatives (éducateur spécialisé, moniteur éducateur et aide médico-psychologique), des équipes pédagogiques (professeurs des écoles mis à disposition par l'éducation nationale dont un coordinateur d'unité d'enseignement) et des équipes thérapeutiques (médecin psychiatre, psychologue et rééducateur).

Les supports artistiques sont plus ou moins existants selon les compétences des professionnels des établissements et services.

Une fiche de présentation détaillée de l'établissement est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 février 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance*.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : cds.ime.dorignies@apeidouai.asso.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA Apei de Douai / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 février 2018.

³ SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Mme Derambure, jeune du Secteur 3
- Mme Hector, chef de service
- Mme Dufour, éducatrice Secteur 1
- Mme Biniek, éducatrice Secteur 2
- Mme Pokoj, éducatrice Secteur 3
- M. Scavone, représentant des parents
- M. Leroy directeur de l'établissement
- *En qualité de membres invités, Mme Gouelleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France et Mme Ardouin, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Mme Hector, chef de service

Référents opérationnels

- Mme Dufour, éducatrice Secteur 1
- Mme Biniek, éducatrice Secteur 2
- Mme Pokoj, éducatrice Secteur 3

IME « Les Tournesols »

101 rue des Trannois
59500 Douai Dorignies
Tel : 03 27 95 78 20



122 places pour un agrément de 3 à 20 ans.

Les enfants sont essentiellement dans le champ de la déficience même si certains d'entre eux présentent des troubles autistiques qui leur permettent néanmoins de profiter du vivre ensemble et du bain de langage de l'IME.

Nombre de salariés : 51

L'accueil est uniquement en externat.

L'établissement est implanté en milieu urbain dans un quartier sensible.

L'établissement est organisé en trois secteurs :

→ Le secteur 1 : pour les enfants de 4 à 10 ans

- ouvrir à la socialisation
- éveiller et soutenir la curiosité par des propositions d'expérimentation,
- accompagner le désir d'apprendre,
- encourager la dimension ludique et donc l'imaginaire,
- découvrir le plaisir de vivre avec d'autres hors de la cellule familiale.

→ Le secteur 2 : pour les pré-adolescents de 11 à 15 ans

- introduire la démarche de coopération,
- accompagner la transformation pubertaire et les émotions qui y sont liées,
- inscrire, tant que faire se peut, le préadolescent dans la vie de la cité,
- poursuivre la dynamique d'apprentissage.

→ Le secteur 3 : pour les enfants de 16 à 20 ans

- soutenir le passage à l'âge adulte,
- former à des apprentissages préprofessionnels et professionnels,
- mobiliser le désir d'émancipation de la tutelle institutionnelle et parentale, si possible, pour réaliser des actions en toute autonomie,
- préparer à la vie quotidienne et à la réalité du jeune adulte,
- susciter l'expression d'une aspiration quant à l'avenir quel qu'il soit.



L'équipe de direction est composée d'un directeur et de trois chefs de services éducatifs.

Directeur : Maxime Leroy

Chefs de Services :

Secteur 1 : Sylvie Hector

Secteur 2 : Anne Cassi

Secteur 3 : Benoit Lemaire

Cette institution a toujours développé des supports créatifs et l'ouverture vers la culture. Quelques professionnels sont eux-mêmes artistes.